



Notre règlement marathon 2019

*Il tient compte des modifications de la réglementation des manifestations de running adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 22 juin 2018
Applicable au 1er janvier 2019*

- Nom de l'équipe** : Sont acceptés pour les noms des équipes : industrie, commerce, artisanat, association, famille et corporation... Nous nous réservons le droit de modifier ou refuser tout nom qui ne correspondrait pas à l'image que nous souhaitons véhiculer. Les coureurs seront enregistrés sous leur Nom et Prénom, pas de surnom.
Rappel de l'esprit de notre association : le sport pour toutes et tous dans la convivialité.
La date de naissance est également importante.
- Composition de l'équipe** : Le ou la capitaine a toute liberté pour constituer son équipe de 6 participant(e)s. Limitation : voir rubrique 14. **Participation.**
- Nos classements** : équipes Femmes : 6 dames ; équipes Mixtes : équipes composées de 2 à 5 dames, complément hommes ; équipes Hommes : 5 hommes plus une dame ou 6 hommes.
Selon nombre d'inscrits, nous pourrions rajouter un classement spécifique **Jeunes**. Equipe constituée au minimum de 4 coureurs moins de 18 ans le jour de la course [né(e)s après le 06/04/2001].
- Le capitaine d'équipe** : sera chargé de coordonner les relais.
- Déroulement course** : chacun(e) des 6 relayeur(se)s effectue 1 tour du circuit de 6 km avec passage de relais à la ligne de départ/arrivée.
- Le 7ème et dernier tour** : est effectué par l'ensemble de l'équipe qui doit franchir la ligne d'arrivée au complet pour être classée. Temps sera pris sur le dernier.
Une équipe incomplète sera purement et simplement **déclassée**. Un commissaire course veillera à ce point. Le temps du dernier tour sera alors majoré pour placer son temps final en dernière position du classement général. Mais nous conserverons les temps intermédiaires de chaque coureur.
- Distance** : tous les concurrents parcourent donc chacun 2 tours de circuit, le 6ème relayeur les effectuant de façon consécutive. La distance totale est donc de 12 km pour chaque coureur. Cette distance impose la catégorie minimale coureur Cadet (catégorie Minimale limitée à 5 km).
La distance totale parcourue lors des 7 relais est de 42,195 km soit celle d'un marathon.
- Dossards** : chaque concurrent portera un dossard avec le numéro attribué à son équipe ainsi que son numéro de passage de 1 à 6. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Nous tolérons les ceintures dossards de triathlon mais veillez à ce que ce dossard soit bien visible.
Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve à partir de 10h30.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé (sauf si indiqué et validé par l'équipe inscription du "Val Lamartinien Passion").
Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra entraîner la disqualification de l'équipe. L'organisation "Val Lamartinien Passion" décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation pour quelque motif que ce soit.
- Accompagnants** : aucun véhicule, vélo, VTT ou animal de compagnie ne pourra accompagner l'équipe, ceci pour des raisons de sécurité et de gêne occasionnées aux autres coureurs.
- Inscriptions en ligne** : le montant de l'engagement par internet pour une équipe de 6 coureurs sera de 69€ pour 2019 (11,50€ par coureur). Le paiement est sécurisé via la plateforme de notre prestataire

Chrono Pucés. Les frais d'inscription plateforme sont pris en charge par nous, "Val Lamartinien Passion".

Le(la) capitaine pourra à tout moment (avant clôture), modifier ordre des coureurs, compléter dossiers (par exemple licences ou certificats, dates naissance) et même modifier un ou plusieurs coureurs.

Si soucis inscription en ligne ou paiement sécurisé, nous contacter :

organisation@val-lamartinien-passion.fr

Les inscriptions en ligne seront closes le vendredi **05 avril 2019 à 18h**.

11. **Inscriptions sur place** : selon nombre inscrits, moins de 200 équipes, possibilité de s'inscrire sur place le 06 avril 2019 jusqu'à 13h00. Tarif sur place majoré : 81€ (13,50€ par coureur).

12. **Equipes en nombre** : Pour les entités souhaitant participer en nombre (à partir de 3), nous pouvons réaliser un traitement spécifique. Notre prestataire Chrono Pucés permettra cette possibilité sur le site d'inscription. Si questions complémentaires, juste nous contacter au moins deux semaines avant la course

organisation@val-lamartinien-passion.fr ou 06 82 85 42 44.

13. **Limite équipes** : le nombre d'équipes est limité initialement aux 200 premières inscriptions.

14. **Participation** : l'épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés, cadet(te)s et plus, donc pour marathon 2019, né(e)s en 2003 ou avant.

* **Non licencié(e)s** : dans le respect de la Réglementation des manifestations hors-stade, les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an le jour de la course, **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition** (donc établi à partir du **07 avril 2018**).

* **Les licencié(e)s** fourniront une photocopie de la licence FFA (uniquement Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ou d'un "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA) ; Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Attention, pour cette nouvelle année 2019, le règlement course hors stade est modifiée et les licences type FFTRI, FFCO et FFPM ne sont plus acceptées et ces coureurs doivent présenter un certificat médical moins d'un an comme indiqué pour non licencié(e)s.

Les licences 2018/2019 type UFOLEP, UNSS, UGSEL doivent faire apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

Les autres licences type FFTRI, FFCO, FFPM, Foot, Cyclisme, Tennis, Pompiers.... ne sont pas acceptées.

Les participant(e)s étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

* **Une autorisation parentale** de participation est obligatoire pour les moins de 18 ans [né(e)s après le 06/04/2001].

* **Le Ministère chargé des Sports** précise "que les déclarations sur l'honneur ne peuvent plus désormais être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux".

15. **Pour les handisports** : en fauteuil, le parcours n'est pas praticable.

16. **Tractage** : aucun accessoire ou appareil de tractage n'est autorisé entre coureurs surtout dernier tour, équipe au complet.

17. **Horaires et Chronométrage** : Le départ de la course sera donné vers la salle des Fêtes à La Roche Vineuse (71960) à 13h30. Rechercher : Val Lamartinien Passion sur Google Maps ©.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure de départ.

Un poste de chronométrage électronique est prévu sur la ligne de départ/arrivée. Avec le dossard, vous sera remis un transducteur électronique à fixer sur la chaussure. Vous devrez le restituer à l'arrivée.

La non restitution entraînera le déclassement de son porteur et son équipe.

18. **Validation** : l'inscription ne sera définitivement validée qu'après mise en ligne ou présentation le jour de la course avant départ, de l'ensemble des documents justificatifs : copies licences ou certificats médicaux moins d'un an, autorisations parentales si nécessaire, paiements inscriptions.

19. **Modifications équipes** : nous vous permettons jusqu'à 15 mn du départ de nous indiquer tout changement d'ordre de course : important pour vos classements individuels.

20. **Sécurité** : elle sera assurée par des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, des signaleurs portant un coupe-vent et une casquette. Pour cette épreuve, un véhicule précédera les coureurs pour ouvrir le parcours ; un vélo balai suivra le dernier coureur.
Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif par le juge de course pourra être arrêté.
21. **Assurances** : l'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route. Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAE-76044 ROUEN ; en général, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport).
22. **Protection de l'environnement** : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif et son équipe.
23. **Force majeure** : en cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.
24. **Annulation** : le Val Lamartinien Passion se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur une requête de l'Autorité Administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront intégralement remboursés de leur frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.
25. **Droit à l'image** : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
26. **Les photos équipes et en course** : seront disponibles sur notre site dans les 48h après la fin de la course.
Pour cette année 2019, vous aurez une photo finish sur la ligne d'arrivée. Capital pour vous d'arriver groupés et en ligne avec votre imagination pour mémoriser ce bel instant.
27. **Loi Informatique et Libertés** : sauf indication précise de l'équipe ou d'un(e) concurrent(e) (mail préalable avant départ, à organisation@val-lamartinien-passion.fr), les résultats seront intégralement publiés sur notre site internet, celui de notre prestataire chrono et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme (Courses hors stade), ainsi que toutes les photos en course ou arrivée, photos et vidéos prises par nos trois photographes attitrés.
28. **Respect du règlement** : la participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.